

**REGLEMENT VIDE GRENIER**  
**ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES D'ESPENEL**  
**DIMANCHE 24 MAI 2026**

Déclaration faite en préfecture de la Drome / Autorisation de la mairie d'Espenel

1/ Conditions de participation : Le vide-grenier, organisé par le comité des fêtes d'Espenel, se déroulera le dimanche 24 mai 2026 sur la place du village à la condamine. La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale

2/ Ce vide grnier aura lieu de 08h00 à 16h00. Il ne sera pas possible pour les participants de partir avant 16h00 (sauf en cas d'intempéries)

3/ L'installation des participants se fera à partir de 06h00 et devra impérativement etre terminée pour 08h00. Les véhicules devront etre retirés et garés sur les emplacements indiqués par les organisateurs

4/ Le comité des fêtes d'Espenel assurera la publicité de ce vide-grenier par voie d'affiches, de presse, etc ...

5/ Les emplacements sont loués sans tables ni chaises et seront attribués en fonction de l'arrivée chronologique des demandes

6/ Conditions d'inscription : 3 Euros le mètre. La totalité de la somme devra etre versée lors de l'inscription. En aucun cas la participation ne sera remboursée, même en cas d'intempéries.

7/ Il est obligatoire de laisser l'emplacement propre et vide lors de votre départ.

8/ Pour confirmer leur inscription, les exposants doivent transmettre à l'association les documents suivants :

- L'attestation sur l'honneur complétée et signée
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité (CI, passeport, permis)
- Confirmation du virement avec l'aide du QR code ci après :

**Bien noté votre nom et prenom sur le paiement sumup**



9/ Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les participants. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public

10/ Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets confiés par des commerçants

11/ Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'association. Ils doivent donc etre couvert par leur propre assurance

Les documents du paragraphe 8 sont à renvoyer par mail à l'adresse :  
[cdf.espenel26@gmail.com](mailto:cdf.espenel26@gmail.com)

**VENTE AU DEBALLAGE ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES D'ESPENEL**  
**DIMANCHE 24 MAI 2026**

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné \_\_\_\_\_, né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Domicilé(e) \_\_\_\_\_

E Mail : \_\_\_\_\_, telephone : \_\_\_\_\_

1/ Participant(e) non professionnel(le) à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce) dont une liste non détaillée est fournie ci-dessous
- La non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

2/ Déclare sur l'honneur qu'un exemplaire du règlement m'a été fourni, reconnaît l'avoir lu et compris, accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer

Mètres lineaires réservés : \_\_\_\_\_

Total à régler : 3€ X \_\_\_\_\_ mètres réservés = \_\_\_\_\_ €

Virement à faire en utilisant le QR code ci dessous :

**Bien noter votre nom et prénom dans les infos du virement, SVP**

Liste non détaillée des objets mis en vente :

Meubles  Bibelots  Jouets  Livres

Vêtements  Outilage  Vaisselle

Autres, précisez : \_\_\_\_\_

